

5^e Prix européen de la microfinance 2014

Microfinance et environnement

Note explicative

Le 5^e Prix européen de la microfinance « Microfinance et environnement » vise, d'une part, à saluer les perspectives qu'offre la microfinance en termes d'amélioration des enjeux environnementaux dans le Sud et, d'autre part, à encourager le secteur à trouver des solutions novatrices aux préoccupations environnementales globales.

Le prix de € 100 000 sera remis le 13 novembre 2014 durant la Semaine européenne de la microfinance.

Ce prix est parrainé par :



THE GOVERNMENT
OF THE GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG
Ministry of Foreign and European Affairs

Directorate for Development Cooperation
and Humanitarian Affairs

Prix européen de la microfinance

Le Prix européen de la microfinance a été lancé en octobre 2005 par le Ministère des Affaires étrangères et européennes – Direction de la Coopération au développement et action humanitaire afin de soutenir une réflexion novatrice dans le secteur de la microfinance. Décerné pour la première fois en 2006, il est organisé conjointement par la Coopération luxembourgeoise au développement, le Ministère luxembourgeois des Finances, la Plateforme Européenne de la Microfinance (e-MFP) et le Réseau de la Finance Inclusive de Luxembourg en collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Les éditions précédentes avaient pour thème :

Innovation et couverture en milieu rural (2006)

Percées de la microfinance visant à approfondir ou élargir la couverture en milieu rural

Lauréat : Fondation Zakoura (Maroc) pour son programme de tourisme rural

Microfinance socialement responsable (2008)

Initiatives de microfinance novatrices en appui de la performance sociale

Lauréat : Buusaa Gonofaa (Ethiopie) pour l'élaboration de son système de définition des besoins des usagers

Financement des filières de production (2010)

Initiatives remarquables de microfinance des filières de production

Lauréat : Harbu (Ethiopie) pour une initiative de financement de la filière du soja

Microfinance pour la sécurité alimentaire (2012)

Initiatives de microfinance visant à améliorer les conditions de production et de distribution alimentaire dans les pays en développement

Lauréat : ASKI (Philippines), d'une part, pour ses micro-prêts agricoles destinés aux petits exploitants et à la filière agroalimentaire et, d'autre part, pour son appui au rapprochement entre les marchés avec les entreprises privées

5^e Prix européen de la microfinance Microfinance et environnement

Les ressources naturelles – c'est-à-dire l'air, l'eau, le sol, la faune et la flore – sont indispensables à la vie humaine. Malheureusement, cette base naturelle dont nous dépendons subit des tensions croissantes dues à une exploitation non durable, à la pollution et à une mauvaise gestion, avec pour conséquence que nous atteindrons prochainement – voire dépassons déjà à certains égards – les frontières planétaires¹. La gestion non soutenable des systèmes environnementaux à l'échelon local peut également avoir de graves répercussions ailleurs. En raison de l'importance de ces biens environnementaux, les travaux qui leur sont consacrés se multiplient, de même que les exemples d'interventions réussies en la matière. Dans les grandes lignes, ces initiatives se focalisent sur l'acquisition, la consommation, l'élimination et la reconstitution de ces ressources :

1. L'« acquisition » concerne la manière de se procurer des ressources naturelles, y compris l'exploitation durable des ressources non renouvelables, les techniques non invasives d'exploitation de ces ressources et le recours, si possible, à des alternatives plus durables sur le plan de l'environnement.
2. La « consommation » désigne la manière d'exploiter les ressources naturelles. Ce terme recouvre par exemple l'optimisation de la consommation des ressources naturelles et une meilleure prise en compte de la valeur des ressources environnementales (c'est-à-dire l'internalisation des externalités environnementales).
3. L'« élimination » porte sur les préoccupations entourant les déchets, y compris le recyclage ou la valorisation des produits usagés et l'élimination sûre des produits non valorisables.
4. La « reconstitution » dénote la régénération de l'environnement après l'activité humaine et inclut diverses thématiques telles que le reboisement ou la restauration des sols dégradés.

¹ Pour de plus amples informations concernant les Frontières planétaires, veuillez consulter le *Stockholm Resilience Centre* : <http://www.stockholmresilience.org/21/research/research-programmes/planetary-boundaries.html>

Les entreprises et autres acteurs peuvent avoir un impact considérable sur l'environnement en raison de leur dépendance vis-à-vis de ces ressources naturelles pour leur activité quotidienne. Les entreprises sont de plus en plus sollicitées pour améliorer leur gouvernement d'entreprise, y compris sur les thématiques environnementales. La sensibilisation à l'environnement en tant que risque ou atout pour l'entreprise se développe aussi parmi les institutions de microfinance, celles-ci étant de plus en plus appelées à améliorer leurs pratiques de gouvernance environnementale².

Nombre de communautés à faibles revenus dépendent des ressources naturelles et il est avéré que les changements environnementaux frappent de manière disproportionnée les populations les plus pauvres des pays en développement. En soutenant les interventions durables sur le plan de l'environnement ciblant les populations dépendantes de ressources naturelles vitales, les institutions de microfinance peuvent améliorer les moyens de subsistance de leurs bénéficiaires, contribuer à l'édification de communautés plus résilientes et apporter leur pierre à un environnement plus pérenne³.

Les préoccupations environnementales sont souvent envisagées à travers un prisme de « sources » et de « puits » qui définit les premières comme la soustraction d'une ressource d'un système et les seconds comme la restitution de ressources à un écosystème⁴. La microfinance peut soutenir l'environnement du côté des sources à travers la mise à disposition d'outils et de services permettant d'améliorer l'acquisition et la consommation des ressources naturelles, par exemple grâce à l'exploitation d'énergies renouvelables ou à l'amélioration des systèmes de rétention des eaux pluviales. Du côté des puits, la microfinance peut soutenir l'environnement à travers la mise à disposition d'outils et de services visant à optimiser l'élimination et la reconstitution des ressources naturelles, par exemple sous la forme de l'amélioration des systèmes d'élimination des déchets. Aborder les enjeux environnementaux peut être complexe car il faut se soucier de nombreux facteurs sous-jacents. Si les institutions de microfinance ne peuvent les aborder tous, elles peuvent par contre jouer un rôle central pour lutter contre certaines des problématiques, que ce soit à travers leurs propres structures de gouvernance ou par le biais d'initiatives ciblées.

Le Prix

Le 5^e Prix européen de la microfinance vise, d'une part, à saluer les perspectives qu'offre la microfinance en termes d'amélioration des enjeux environnementaux et, d'autre part, à encourager l'industrie à trouver des solutions novatrices aux préoccupations environnementales globales. Le Prix de € 100 000 sera remis à une institution basée dans le Sud (voir les critères d'éligibilité ci-dessous), active dans le secteur des services financiers et réputée pour affronter des défis environnementaux importants.

Le Prix porte sur des thématiques aux enjeux à la fois locaux et mondiaux et sur des solutions porteuses de développement respectueux des frontières planétaires. L'accent portera en particulier sur les initiatives qui améliorent l'acquisition, la consommation, l'élimination et la reconstitution des ressources naturelles que sont, entre autres, l'air, l'eau, la végétation, la biodiversité et le sol.

Le Prix cible les institutions qui inscrivent la gouvernance environnementale dans l'ADN de leur activité, par exemple en dépistant les risques environnementaux ou en veillant à se conformer aux bonnes pratiques, et qui promeuvent une ou plusieurs initiatives d'intégration de la durabilité environnementale sortant de l'ordinaire. L'accent pèsera en particulier sur la capacité de la (les) initiative(s) à rencontrer les besoins de leurs bénéficiaires et sur leur promotion durable sur les plans social et financier.

² Voir par exemple *The Missing Bottom Line: Microfinance and the Environment* (« Le Bas de ligne manquant : la microfinance et l'environnement ») de Joan C. Hall, L. Collins, E. Israel & M. Wenner ; ou *Why do microfinance institutions go green?* (« Pourquoi les institutions de microfinance se verdissent-elles ? ») de M. Allet.

³ Voir par exemple *Influence of Environmental and Governance Factors on Sustainability of Microfinance Institutions in Ghana* (« L'Influence des facteurs d'environnement et de gouvernance sur la durabilité des institutions de microfinance au Ghana ») de F. Aveh, R. Krah & P. Dadzie.

⁴ Voir *The Concept of Environmental Sustainability* (« Le concept de soutenabilité environnementale ») de R. Goodland.

Exemples de pratiques de microfinance pour l'environnement

Plusieurs domaines se prêtent à une intervention des institutions de microfinance visant à améliorer l'environnement dans lequel elles agissent. Il s'agit par exemple de l'amélioration de l'énergie, de l'eau, des sols et de la biodiversité et des services écosystémiques : on peut identifier de nombreux domaines d'intervention sur chacune de ces thématiques. Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de bonne gouvernance et d'initiatives envisageables.

Domaine	Thématique illustrée	Exemple d'intervention
Gouvernance environnementale	Dépistage du risque environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation et suivi de la gouvernance environnementale du bénéficiaire par un comité des investissements • Chargé de l'environnement habilité à faire échouer les transactions présentant des risques documentés pour l'environnement
	Renforcement des capacités d'intervention sur les risques environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel formé, dans le cadre de sa formation continue, aux enjeux environnementaux tels que l'utilisation efficace des sols et de l'eau • Bénéficiaires invités à participer à des ateliers de renforcement de la bonne gouvernance environnementale dans le cadre de leur fonctionnement
	Empreinte environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Empreinte environnementale calculée en concertation avec l'institution partenaire ; résultats documentés et partagés avec les partenaires idoines • Objectifs précis fixés pour réduire l'empreinte environnementale
Initiatives environnementales	Exploitation efficace des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts accordés à des bénéficiaires cherchant à améliorer l'isolation des bâtiments ; solution d'isolation réduisant la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre • Bénéficiaires encouragés à recourir aux kits d'irrigation goutte à goutte optimisant la consommation de ressources en eaux limitées
	Ressources alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès des bénéficiaires à l'énergie solaire pour la cuisine et l'éclairage • Prise en charge par la gamme de produits des frais de conversion à des intrants industriels plus performants sur le plan de l'environnement
	Protection des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une agroforesterie respectueuse de l'habitat, des bassins versants et des sols locaux • Institution de microfinance couvrant les coûts de certification des bonnes pratiques agricoles porteuses de protection des sols
	Faible impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Elevage du concombre de mer à faible impact sur les écosystèmes marins et protégeant les points chauds de biodiversité

Eligibilité

Les institutions éligibles doivent être actives dans le secteur des services financiers. Divers types d'institutions financières sont éligibles : IMF, coopératives, réseaux d'IMF, fonds d'investissement, banques commerciales, banques de développement, sociétés de leasing, compagnies d'assurances, etc.

Les institutions éligibles doivent avoir leur siège dans des pays moins avancés ou à faible revenu ou dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure ou supérieure selon la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) pour les bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD). Une liste

des pays éligibles au bénéfice de l'APD selon la définition du DAC est disponible (en anglais) sur : <http://www.oecd.org/development/stats/49483614.pdf>

Toute candidature doit être parrainée par un membre de la Plateforme européenne de la microfinance par un message ou courrier succinct de soutien adressé au Secrétariat de l'e-MFP. Tout candidat qui n'est pas parrainé par un membre actuel de l'e-MFP peut contacter l'e-MFP afin d'être mis en relation avec un sponsor potentiel. Une liste des membres de l'e-MFP est disponible sur : www.e-mfp.eu

Les initiatives conjointes associant un prestataire de services financiers d'un pays en développement et un partenaire européen sont encouragées afin de renforcer les liens entre l'Europe et les pays du Sud. Toutefois, la bourse du Prix ira au partenaire basé dans le pays en développement.

Procédure de sélection

Quand	Quoi	Responsable
15 juin 2014 (17h CET)	Date limite de dépôt des candidatures	Candidats
Mi-juillet 2014	Sélection des 10 meilleurs dossiers	Comité de présélection
Fin septembre 2014	Sélection des 3 finalistes	Comité de sélection
13 novembre 2014 (durant la SEM)	Sélection du lauréat et remise du Prix	Grand jury

La décision des juges est définitive et sans appel. Ni les juges ni les Organismes n'entreprendront la moindre correspondance concernant la décision.

A leur grand regret, les Organismes ne diffuseront aucune information concernant l'évaluation en cours des candidatures avant l'annonce du vainqueur le 13 novembre 2014. Les trois finalistes seront contactés avant cette date.

Le formulaire de candidature est disponible en trois langues : anglais, français et espagnol. Il sera exclusivement diffusé par les organisations membres de l'e-MFP ainsi que sur le site internet de l'e-MFP (www.e-mfp.eu).

Veuillez adresser votre candidature et la lettre de parrainage de l'organisation européenne par courriel à contact@e-mfp.eu.

Les informations communiquées par les candidats seront vérifiées de la manière suivante :

- pour tous les candidats : formulaire de candidature complété ;
- pour les dix candidats présélectionnés : entretien si un complément d'information est requis ;
- pour les trois finalistes : entretiens avec les juges. Les trois finalistes seront invités par le MAE du Luxembourg (Direction de la Coopération au développement) à assister à la cérémonie de remise du Prix qui se tiendra durant la Semaine Européenne de la Microfinance (SEM) du 12 au 14 novembre 2014. Les trois finalistes s'engagent à assurer la présence d'un représentant de la direction générale de leur organisation lors de la Cérémonie de remise du Prix le 13 novembre 2014.

Grille d'évaluation globale

Pour entrer en ligne de compte pour l'attribution du prix, les candidats doivent attester des performances financières et sociales adéquates (composante n°1). Ceux qui rencontrent les critères seront évalués sur base de leurs performances environnementales, y compris la gouvernance et

l'impact d'initiatives spécifiques dans ce domaine (composante n°2). Un aperçu de la pondération indicative de chacune des composantes est repris ci-dessous. Toutefois, les décisions reposeront sur un examen d'ensemble de chaque dossier de candidature.

Composante n°1 : qualités pour prétendre au Prix et profil institutionnel

Point	Valeur	Exemple de mesure des performances	Questions correspondantes
Vue d'ensemble institutionnel	20 %	Forme juridique reconnue, déclarations détaillées de mission et de vision, activité établie de longue date	1A
Performances financières	40 %	Indicateurs raisonnables, conformes aux chiffres attendus de ce type d'institution	1B
Performances sociales	40 %	Indicateurs raisonnables, conformes aux chiffres attendus de ce type d'institution	1C

Composante n°2 : analyse des performances environnementales

Point	Valeur	Exemple de mesure des performances	Questions correspondantes
Gouvernance environnementale	35 %	Existence & adoption de politiques environnementales Intégration du risque environnemental dans les portefeuilles et les décisions d'investissement Connaissance et respect des règles et règlements en matière d'environnement	2A
Impact environnemental de l'initiative	45 %	Etat actuel et historique de l'impact environnemental primaire (local et global) Potentiel d'échelle et de réplique Innovation (originalité) Impact environnemental secondaire (par exemple ventilé en impacts sur les sols, l'eau, l'énergie ou les écosystèmes et la biodiversité) Durabilité de l'intervention (l'initiative apporte-t-elle une solution pérenne et l'activité est-elle soutenable ?)	2B
Qualité de la proposition	20 %	Transparence Détail Exhaustivité Synthèse	Toutes les sections

Détail du prix

Le lauréat du Prix recevra :

- € 100 000 (cent mille euros)
- Un diplôme
- La promotion de son organisation et de son initiative par l'e-MFP (sur www.e-mfp.eu et dans les publications de l'e-MFP)

Les deux autres finalistes recevront :

- Un certificat d'accomplissement
- La promotion de leur organisation et de leur projet d'initiative dans les publications de l'e-MFP

Tous les candidats éligibles recevront de l'e-MFP par courrier une attestation de participation.
Les données des candidatures des dix organisations présélectionnées serviront à compiler une publication de l'e-MFP sur la « Microfinance et l'environnement » et les organisations participantes seront invitées à autoriser la mention de données non confidentielles dans cette publication.